

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	2 (1914)
Heft:	21
Artikel:	L'oeuvre de la femme à l'Exposition nationale : I : les oeuvres sociales
Autor:	Gobat, Marguerite
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-249622

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Œuvre de la Femme à l'Exposition nationale

I.

Les œuvres sociales

Il me paraît singulier, à une époque qui se pique de progrès, de devoir pour ainsi dire sortir l'activité féminine du mouvement général et de l'exposer comme une chose à part, un peu extraordinaire, un peu exceptionnelle, qui n'a pas encore une place bien déterminée. Car il me semblerait naturel, — aujourd'hui où chacun prétend marcher à une allure accélérée, pourquoi une idée en marche fait-elle si lentement son chemin ? — il me semblerait juste autant que naturel, que l'action des femmes se fondit avec celle des hommes et que ces deux mouvements ne soient plus qu'un seul qui mène l'humanité vers des destinées plus élevées et meilleures. Comment se fait-il qu'on n'ait pas besoin, dans tous les domaines, des facultés de la femme qui, bien que différentes de celles de son compagnon, n'en sont pas plus mauvaises, pourraient être utiles, voire nécessaires ? Comment, nous-mêmes, nous laissons-nous assigner par d'autres la place à occuper et souffrons-nous qu'on nous dise : jusque là et pas plus loin ! Cette limite, c'est aujourd'hui pour les femmes suisses la bienfaisance, la philanthropie. C'est par cette porte qu'elle s'est introduite dans l'arène de l'activité sociale. Et comme il ne faut pas vouloir courir plus vite que son temps et que son pays — ce qui ne servirait à rien d'ailleurs — je pense que les femmes suisses sont sages de se contenter, pour l'heure, du domaine qui leur est attribué et d'y exceller. Mieux que toute propagande, leurs œuvres leur donneront les droits qu'elles revendiquent si justement.

A l'Exposition de Berne, le grand bâtiment, l'un des plus importants, qui renferme les sections d'éducation, d'hygiène, de protection sociale et de philanthropie, est celui dans lequel l'activité féminine peut être le mieux observée. C'est surtout dans les œuvres s'occupant de l'enfance qu'elle se déploie chez nous. L'enfant, n'est-ce pas le terrain à ensemencer pour la récolte de demain ? N'est-ce pas l'avenir ? Le bien-être matériel d'abord, les soins à donner aux tout petits pour préserver les frêles existences, voilà l'œuvre des pouponnières, des crèches, des « Gouttes de lait », qui fonctionnent aujourd'hui dans toutes les villes importantes, et fournissant à bas prix ou même gratuitement du lait stérilisé et dosé aux mères qui sont dans l'impossibilité d'allaiter leurs enfants, donnent des primes à celles qui les nourrissent et sont un centre d'informations utiles et de bons conseils pour toutes les jeunes mères. Ceci est une création des femmes suisses, de même que l'œuvre des crèches qui s'est groupée en une association et publie un rapport périodique. Cette « Société centrale des crèches suisses » expose des photographies, des plans, du mobilier — à remarquer de fort pratiques couchettes pliantes — et une crèche modèle en activité, aux portes de l'Exposition. Parmi ces œuvres pour l'enfance, il y a la dernière venue à Berne, qui est peut-être encore seule de son espèce en Suisse : c'est l'asile pour mères et enfants (Mütter- und Kinderheim) de la Matte, qui recueille les femmes abandonnées sortant de la Maternité avec leur nouveau né, les aide dans la suite à trouver de l'ouvrage ou une place et s'occupe du nourrisson.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, il importe de mentionner encore les colonies de vacances et les jardins d'enfants, salles d'asile, etc. dont plusieurs ont été mis en œuvre

par des associations féminines. Et puis, les deux grandes associations pour « la protection de la jeune fille », l'Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille et « la Ligue internationale des Amies de la jeune fille ». Celle-ci a créé, au sein de l'Exposition, un local dans lequel les jeunes personnes employées dans les différentes sections peuvent venir se reposer.

Parmi les œuvres de pure bienfaisance, j'ai noté, en passant, l'asile Mathilde Escher, à Zurich, qui élève vingt-cinq fillettes infirmes.

A la tête des œuvres plutôt sociales que philanthropiques dans le sens étroit du terme, il faut citer la Société féminine suisse d'utilité publique, avec ses quarante-quatre sections qui multiplient en Suisse les œuvres utiles pour la propagation de l'enseignement ménager, la protection de l'enfance, la lutte contre la tuberculose, contre l'alcoolisme et en général toutes les associations de relèvement moral et de répression de la traite des blanches, comme l'Alliance des sociétés de femmes de la Suisse allemande pour le relèvement de la morale qui groupe 25.772 membres ; la Fédération abolitionniste internationale, dont la fondatrice, M^e Joséphine Butler est une Anglaise et qui revendique, en matière de mœurs, l'autonomie de la personne humaine ; La Ligue de la Croix-Blanche qui eut également une femme comme inspiratrice, M^e Ellice Hopkins, de Derby ; la Ligue suisse des femmes abstinences qui a des sections dans tous les cantons et fait partie, à l'Exposition de Berne, de l'exposition collective de l'alcoolisme en Suisse, où elle exhibe, en réduction, deux demeures, celle d'un alcoolique et celle d'un ouvrier tempérant, ainsi qu'une roulotte distributrice de thé et de bouillon pour les ouvriers ; l'Union des Femmes de Lausanne et du canton de Vaud dont l'activité est patriotique et sociale ; le « Frauenverein Länggass-Brückfeld » qui procure de l'ouvrage aux femmes nécessiteuses de tout un grand quartier ouvrier de la capitale ; la société de femmes « Berna » qui a créé dans le canton de Berne trois bureaux d'information juridique pour les femmes, à Berne, à Bienne et à Oberburg, et dont l'activité, en matière philanthropique et sociale est inlassable ; l'Association nationale suisse pour le suffrage féminin ; la Ligue des acheteurs qui a pour but l'amélioration des conditions de travail par le groupement des consommateurs, force sociale ; enfin, *last not least*, l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses qui groupe en 78 associations environ 22.000 femmes et, expose ses différentes pétitions, dont quelques-unes ont puissamment contribué à apporter des réformes bienfaisantes dans nos lois.

J'ai gardé pour la fin les institutions d'infirmières et de gardes-malades. La Suisse est aujourd'hui le sanatorium par excellence du monde, auxquels les malades, les neurasthéniques, les fatigués de partout viennent demander secours. Sans m'arrêter à la Croix Rouge qui n'est pas précisément une œuvre féminine, mais dont le personnel est constitué en majeure partie par des femmes, ni à l'Association des Samaritains, je citerai les établissements de diaconesses — il y en a quatre en Suisse —, à Bâle, Berne, Saint-Loup et Zurich — ; l'institut catholique d'Ingenbohl, affilié à la Croix-Rouge et qui possède trois hôpitaux, à Berne, Coire et Zurich ; la Source à Lausanne, école de gardes-malades laïques ; l'école d'infirmières de Zurich qui comprend un hôpital de femmes ; la Ligue suisse de gardes-malades, avec cinq sections, à Berne, Zurich, Neuchâtel et Bâle ; le Bon Secours, à Genève, école d'infirmières avec pouponnière et Goutte de lait.

Il resterait, dans le domaine des œuvres sociales à vous parler du restaurant organisé par la Société des femmes zuri-

choises pour l'exploitation des restaurants sans alcool ; en outre des écoles de dentelles de Coppet et d'autres du même genre. Ces différentes institutions qui fonctionnent à l'Exposition de Berne feront l'objet de ma prochaine lettre.

Marguerite GOBAT.

Le Congrès abolitionniste de Portsmouth

Un Congrès abolitionniste contre la réglementation de la prostitution s'est tenu à Portsmouth du 15 au 18 juin 1914.

Chaque année, la Fédération, qui groupe de nombreuses associations nationales et locales, se réunit en conférence ou congrès pour étudier les diverses questions qui entrent directement ou indirectement dans le champ de son activité.

La Fédération a à son actif de brillantes victoires. Fondée par Joséphine Butler, en Angleterre, elle a déjà, par son inlassable persévérance et le concours d'hommes éminents, déraciné le mal dans bien des pays comme la Hollande, les pays scandinaves, l'Italie, l'Angleterre.

La Fédération se place au triple point de vue : moral, juridique et hygiénique. Elle combat la réglementation policière de la prostitution comme une monstruosité morale. Elle déclare que l'arbitraire sur lequel elle est édifiée est un véritable crime juridique — et quand on en connaît les détails, cette expression n'est pas trop forte. — Enfin elle affirme que cette réglementation qui prétend faire de la prophylaxie sanitaire, est une vaste erreur hygiénique, anti-scientifique et d'une protection absolument illusoire.

Ces conclusions sont celles d'une multitude d'hygiénistes, de juristes, de sociologues, de penseurs et d'écrivains sociaux de tous genres. La Fédération a déclenché dans le monde un formidable mouvement de protestation contre un régime qui met au ban de la société, toute une classe de femmes que l'intervention des polices d'Etat place hors du droit commun. Là où elle a remporté la victoire, les faits, les statistiques, les commissions d'enquête, les congrès scientifiques ont démontré qu'elle avait raison.

L'Angleterre est depuis 1886 débarrassée de la police des mœurs. Personne ne songerait à revenir à ce régime de moyen âge sanctionné par le code Napoléon. Mais les Anglais travaillent toujours. Ils continuent à éduquer l'opinion et leur expérience donne à ces travaux une importance de premier plan.

Le Congrès de Portsmouth a affirmé de nouveau, à la suite de travaux remarquables, les principes abolitionnistes. Il a d'abord rendu hommage à la mémoire de Mme Butler, cette femme du monde qui s'est lancée dans cette grande lutte pleine de périls, avec un courage infatigable, proclamant l'unité de la loi morale entre les sexes.

Il a consacré une séance à parler du président de la Fédération, M. James Stuart, membre du Parlement, mort dernièrement et qui fut le bras droit de Mme Butler.

Il a nommé, à son remplacement, M. Yves Guyot qui, sans avoir connu l'initiative de Mme Butler, avait commencé, en France, la célèbre campagne contre le régime honteux de la police des mœurs, ce qui lui a valu 3000 fr. d'amende et six mois de prison.

Le Congrès a entendu les rapports de l'Evêque de Winchester, de Mme Avril de Sainte-Croix, de Mme Buchner, de Mme Hélène Wilson, docteur en médecine, de M. Yves Guyot (présenté, en l'absence de ce dernier, retenu malade à Paris, par M. A. de Morsier), de M. Tarring, président de la branche anglaise.

Il a discuté les travaux de Mme Reynolds (New-York) et A. de Meuron (Genève) sur la responsabilité du législateur; de M. Dawson (Angleterre) et Mme Scheven (présidente de la branche allemande) sur l'action possible des autorités locales; du Dr Santo Liquido, directeur général de la santé du Royaume d'Italie, sur la prophylaxie sanitaire; du Dr Lomholt, sur le système danois, et du Dr Skinner, sur les résultats prophylactiques obtenus dans l'armée anglaise.

Nous ne pouvons nommer ici tous ceux et celles qui ont pris part aux longues discussions auxquelles ont donné lieu ces importants travaux.

La conclusion qui s'en dégage c'est l'échec complet du système policier dans le traitement des maladies et la nécessité de revenir aux méthodes de droit commun sanctionnant la morale une pour les deux sexes.

Le rapport de M. Santo Liquido est un document de première valeur par les conclusions qu'il contient relatives aux travaux du Comité permanent du Bureau international d'hygiène publique et aux réformes réalisées en Italie. Genève y est citée et malheureusement n'y tient guère une place d'honneur puisque, seule en Suisse, elle continue à appliquer l'abominable système.

Le Congrès de Portsmouth, admirablement organisé par le Comité anglais, celui de Portsmouth même qui comptait plusieurs notabilités, et préparé par la Commission administrative, dont le siège est à Genève, marquera certainement dans les annales de la Fédération. Il a été une nouvelle démonstration de ce qu'en dehors de l'unité de la loi morale qui supprime tout arbitraire contre la femme, du droit commun quant à la répression et de la libre prophylaxie sur une base libérale et scientifique, il n'y a qu'erreur, injustice et illégalité.

A. de MORSIER.

De-ci, De-là...

Nos lecteurs apprendront sans doute avec le même plaisir que nous que l'Ecole d'Horticulture de la Corbière, dont nous avons parlé ici même, et dont la fondatrice, Mme J. de la Rive, est une de nos collaboratrices et une des amies de notre cause, a obtenu un troisième prix à l'Exposition nationale.

Toutes nos félicitations pour cette récompense, comme pour cette très suggestive exposition.

Ajoutons que Mme de la Rive recevrait volontiers en juillet une élève temporaire, désireuse de faire un mois de jardinage.

Les journaux nous annoncent la mort, à l'âge de 71 ans, de la baronne Bertha de Suttner, l'ardent apôtre du pacifisme.

Peu de femmes étaient connues autant qu'elle, et son roman *Bas les Armes!* a été dans toutes les mains. On affirme que c'est lui qui avait inspiré au tsar Nicolas l'idée du premier Congrès de La Haye. En tout cas, il appartenait à une femme de faire entendre ces paroles vibrantes contre les horreurs barbares des guerres, qui déshonorent notre civilisation.

La baronne de Suttner avait reçu, en 1910, le prix Nobel pour la paix.

Une autre lauréate du prix Nobel, Mme Selma Lagerlof, la romancière de grand talent, a été élue membre de l'Académie suédoise. C'est la première femme appelée à faire partie de cette assemblée, qui compte dix-huit membres, et fut fondée par Gustave III, en 1786.

L'Académie française ne suivra-t-elle pas bientôt cet exemple?

* * *

Un impôt original.

Le Conseil colonial du Congo belge discute, en ce moment, une